

2026/29

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAY

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0025/2020

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 041-214102352-20260619-0252026-AR

SLOW

Objet : Remplacement d'appuis téléphonique (REF : COB-SB2-41)

Le Maire de la Commune de Sargé sur Bray,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,

Considérant que des travaux de remplacement d'appuis téléphonique jugés trop vieux et dangereux en place pour place, pour le compte d'Orange, doivent être réalisés route de Marolles au lieu-dit Le Vault et route de la Bénardière aux lieux-dits La Bénardière et la grande Barre,

Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,

Afin d'éviter tout accident aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée route de Marolles au lieu-dit Le Vault et route de la Bénardière aux lieux-dits La Bénardière et la grande Barre en raison des travaux à compter du 24 Juin 2026 pour une durée de 90 jours calendaires.

Article 2 : La chaussée sera rétrécie et signalée par panneau B15 – C18, des cônes de chantier et un trifiash camion. Chantiers ambulants : durée maximum par poteaux : 2 heures.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par le groupe ALQUENRY de Saint-Calais.

Article 5 : Monsieur le Major COEDEL François de la Gendarmerie de PEZOU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Bray

Fait à Sargé sur Bray, le 18 Juin 2026

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture

le 19/06/2026

Et de la publication, le 19/06/2026

Le Maire,

Thierry WEBBREGUE

Le Maire,

Thierry WEBBREGUE

